

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE
DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-huit mars à dix heures quinze minutes,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni, en session ordinaire dans la Salle de Réunion du port de commerce à Rochefort, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS.

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 28 mars 2023 à 10h, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué le mardi 28 mars 2023 à 10h15 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Etaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN	X	
Mme Fabienne LABARRIERE		X
M. Christophe BERTAUD		X
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET	X	
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (<i>suppléante de Gérard PONS</i>)		X
Mme Françoise de ROFFIGNAC (<i>suppléante de Caroline CAMPODARVE</i>)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (<i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i>)		X
M. Loïc GIRARD (<i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i>)		X
M. Lionel PACAUD (<i>suppléant de Christophe BERTAUD</i>)	X	
M. Eric AUTHIAT (<i>suppléant de Hervé BLANCHE</i>)		X
M. Dimitri BUISSON (<i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i>)		X
M. Thierry LESAUVAGE (<i>suppléant de Alain BURNET</i>)	X	
Mme Lydie DEMENE (<i>suppléante de Emmanuel ECALE</i>)		X

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental	X	
M. Olivier TREGRET - CARO		X
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	X	
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	6
Nombre de Membres votant :	5
Nombre de suffrages exprimés :	5
Votes Pour :	5
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2023/15

OBJET : Cession d'une licence de débit de boissons de type licence IV au profit de la Société « AVENTURE WEEK N'GO » dont le siège social est situé à Rochefort (17300) Place Amiral Maurice Dupont

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'acquisition du fonds de commerce auprès de Mme JOLLY le 1^{er} juillet 2020 incluant une licence de débit de boissons de type IV,

Considérant la délibération n°2021/18 du 10 septembre 2021 actant la cession de façon amiable à la SARL « Les Méduses » de ladite licence pour un montant de 12 000 € HT,

Considérant que les propriétaires de la SARL « Les Méduses » souhaitent que la cession de ladite licence IV se fasse au profit de leur autre société « AVENTURE WEEK N'GO »,

Considérant l'avant-contrat de cession de débit de boisson du 21 mars 2023,

Après en avoir délibéré,

le Comité Syndical

DECIDE :

- ✓ de céder de façon amiable à la Société « AVENTURE WEEK N'GO » (numéro SIREN 817 962 095) une licence de débit de boissons de type licence IV, pour un montant de 12 000 euros HT, les frais d'acte étant à la charge de la Société « AVENTURE WEEK N'GO » ;
- ✓ d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent au dossier et notamment l'acte de cession en la forme notariée.

Adopté à l'unanimité,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS